

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Établissement central
de l'administration et du soutien
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 797 du 6 janvier 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie
nationale – branche « administrative »**

NOR : IOCJ1200044S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 74250 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128670S),

Décide :

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2012 :

Pierre, Olivier

Nigend : 143 660

Numéro de livret de solde : 8 002 782

Fait le 6 janvier 2012.

Le colonel,
directeur de l'établissement central de l'administration
et du soutien de la gendarmerie nationale,
F. RONDOT